



**COMMUNE DE
SAINT HILAIRE LES PLACES**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Saint Hilaire Les Places, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Sylvie VALLADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie VALLADE, Brigitte LALLET, Marie Line VALADE, Marie-José HEGARAT, Pauline BRUZAT, Véronique BONNET MM. Jean-Bernard DOGNON, Gérard CHANDES, François DAGIRAL, Paul DEBET, Jean-Marie BEYNET, Roland GRANGER, Vincent CALLANDREAU, Sébastien BAYLET

ABSENTS excusés :

Mme Véronique JEAN a donné délégation de vote à M. Sébastien BAYLET

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

I – AFFAIRES FINANCIERES :

- Affectation de résultat du budget principal ;
- Vote des taux d'imposition 2020 ;
- Vote du budget primitif de la commune et des budgets annexes 2020 ;
- Admissions en non-valeur BP principal et eau ;
- Vote des subventions aux associations 2020 ;

II – PERSONNEL :

- Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1er septembre 2020 – suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial et approbation du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2020 ;
- Autorisation pour l'embauche de contractuel.

III – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Désignation de trois représentants pour l'association des communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine ;
- Commission intercommunale des impôts directs.

VI – AFFAIRES GENERALES :

- Modification de la délibération n°2020/11 « mise en place de cavurne dans le cimetière de saint hilaire les places »

V – VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire propose de nommer Mme Pauline BRUZAT comme secrétaire de séance, l'intéressée accepte.

I. AFFAIRES FINANCIERES

1. AFFECTATION DE RESULTAT BP PRINCIPAL :

Le montant à affecter au compte 1068 en section de fonctionnement est de 107 552.91 € et non 57 552.91 € comme indiqué sur l'ordre du jour du 2 mars 2020. Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir valider l'affectation de résultat du BP principal comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 su BP 2020)	129 076.12 €
2) Affectation complémentaire en « Réserve » (crédit du compte 1068 sur BP 2020)	0.00 €
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	107 552.91 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 ligne 002 (report à nouveau créateur)	0 €
TOTAL	107 552.91 €

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, pour l'année 2020 les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières tels que présentés ci-dessous :

Taxe d'habitation :	10.55 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	17.99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	58.74 %

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020 :

Le budget primitif 2020 du budget principal présenté à l'assemblée, se résume dans ses grandes masses de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 830 498.84 €

Recettes : 830 498.84 €

Section d'investissement :

Dépenses : 371 137.08 €

Recettes : 371 137.08 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du budget principal.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 :

Le budget primitif 2020 du budget eau et assainissement présenté à l'assemblée, se résume dans ses grandes masses de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 238 460.29 €

Recettes : 238 460.29 €

Section d'investissement :

Dépenses : 215 551.87 €

Recettes : 215 551.87 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du budget eau et assainissement.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOTISSEMENT LES GRANDS CLOS 2020 :

Le budget primitif 2020 du Budget Lotissement Les Grands Clos présenté à l'assemblée se résume dans ses grandes masses de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	176 003.07 €
Recettes :	176 003.07 €

Section d'investissement :

Dépenses :	176 003.07 €
Recettes :	176 003.07 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du budget Lotissement Les Grands Clos.

6. ADMISSION EN NON VALEUR BP EAU ET ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire explique que le trésorier suit l'état de la dette et que malgré toutes les poursuites faites par courrier de relance, intervention d'huissier, OTD auprès de l'employeur ou sur les allocations familiales pour la cantine et la garderie, il y a un certain nombre de factures de l'eau qui ne sont pas payées et dont il ne peut pas obtenir le paiement.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser les admissions en non-valeur sur le budget de l'eau pour un montant de 290.61 €.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise les admissions en non-valeur sur le budget de l'eau pour un montant de 290.61 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas passer l'écriture en non-valeur sur le budget principal d'un montant de 2 347.18 €

7. VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNE 2020 :

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les montants des subventions allouées aux associations communales et hors commune comme suit :

Associations hors commune :

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de ne pas octroyer de subventions aux associations suivantes :

- Pupilles de l'enseignement public
- AFM TELETHON
- Association GVAF de Nexon
- Association des restaurants du cœur
- Association française de sclérosés en plaques
- DDEN

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de subventionner la Maison familiale rurale Périgord-Limousin d'un montant de 50 € par enfant scolarisé à la Maison familiale rurale Périgord-Limousin.
Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de subventionner l'association des conciliateurs de justice du Limousin d'un montant de 100 € et de leur demander une permanence annuelle sur Saint Hilaire les Places.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de subventionner l'association pour la ligue contre le cancer d'un montant de 100 €

Le conseil municipal, à l'**unanimité** décide de subventionner l'association des accidentés de la vie d'un montant de 100 €.

Associations communales :

Association les Amis des tuileries du Limousin :

Madame le Maire explique que l'Association des Tuileries a déjà perçu une subvention de 2 000 € par demande de dérogation. Après avoir délibéré, une somme supplémentaire de 500 € a été voté à l'**unanimité** par le conseil municipal.

Association Patrimoine et Culture :

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de subventionner l'association Patrimoine et Culture d'un montant de 500 €.

Association sportive les Places :

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de subventionner l'association sportive les Places d'un montant de 400 €.

M. Jean Bernard DOGNON, Président de l'ACCA, sort de la salle au moment du vote.

Association Communale de Chasse Agrée :

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de subventionner l'association Communale de Chasse Agrée d'un montant de 300 €.

II. AFFAIRES PERSONNELS :

1. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE REDACTEUR TERRITORIAL A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 :

Madame le Maire explique que suite à la demande de disponibilité d'un adjoint administratif territorial au sein du secrétariat, il est demandé à l'assemblée de créer un emploi permanent à temps complet de Rédacteur territorial à compter du 1^{er} septembre 2020, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial et d'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} septembre 2020.

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1er septembre 2020					
Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	Nature du contrat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs titulaires ou stagiaires					
Rédacteur territorial	B	Titulaire	1	1	35h
Adjoint administratif	C	Titulaire	1	1	35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques titulaires ou stagiaires					
Agent de maîtrise	C	Titulaire	1	1	35h
Adjoint technique principal 1er classe	C	Titulaire	1	1	35h
Adjoint technique principal 2ème classe	C	Titulaire	1	1	35h
Adjoint technique	C	Titulaire	1	1	35h
Adjoint technique	C	Titulaire (ATSEM)	1	1	35h
Adjoint technique	C	Titulaire	1	1	35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques contractuels					
adjoint technique	C	CDD Agent polyvalent d'entretien	1	1	35h
Adjoint technique	C	CDD Agent polyvalent d'entretien	1	1	18h00
Adjoint technique	C	CDD Agent saisonnier atelier	1	1	35h
Adjoint administratif	C	CDD Assistante administrative	1	1	35h

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise la création d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur territorial à compter du 1^{er} septembre 2020, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial et approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} septembre 2020.

III. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

1. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR L'ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELEES DE NOUVELLE-AQUITAINE :

Madame le Maire explique que lors du conseil du 13 juillet 2020, elle avait demandé au conseil municipal de désigner trois représentants pour l'association des communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine, or seulement deux représentants ont été désignés.

Elle demande donc à l'assemblée de bien vouloir désigner un représentant pour l'association des communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, désigne M François DAGIRAL pour l'association des communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine.

2. COMMISSION INTERCOMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS :

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir proposer des commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, propose :

- M Joël GOURGOUSSE (Professionnel, habite la commune);
- Mme Nadine VERVOITTE (administrée de Saint Hilaire les Places);
- M. Marc JOUHAUD (propriétaire d'un bien sur Saint Hilaire les Places mais n'habite pas la commune).

IV. AFFAIRES GENERALES :

1. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020/11 « MISE EN PLACE DE CAVURNE DANS LE CIMETIERE DE SAINT HILAIRE LES PLACES » :

Lors du conseil municipal du 2 mars 2020, le conseil avait délibéré sur la mise en place de caverne dans le cimetière de Saint Hilaire les Places. Or, comme l'avait mentionné M OFFER au conseil et qui n'a pas été mentionné sur la délibération n°2020/11, les parcelles des cavernes sont à perpétuités.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser Mme le Maire à modifier la délibération n°2020/11 pour y rajouter la mention suivante : « les parcelles des cavurnes sont à perpétuités ».

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide la mise en place de cavurne à perpétuité au cimetière de Saint Hilaire les Places et fixe la tarification à 100 € hors frais d'inscription.

Madame le Maire lève la séance à 23 h 00.